

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 39-464-1935 remboursements.

n° 39-464-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

10 juillet 1935

Numéro JO

n° 464 du 31/07/1935

Date du numéro

31 juillet 1935

TEXTE INTÉGRAL

l'article 1er de l'arrêté du 23 avril 1935 portant dégrèvement de la somme de 1.800 francs au bénéfice de la Société des salines de Diibouti, Sfax et Madagascar, est modifié ainsi qu'il suit : « Il est accordé à la Société des salines le remboursement Ge la somme de mille huit cents francs (1.800), pour laquelle elle a été imposée à tort au titre Ge l'impôt locatif, exercice 1935. »